

DES ENGAGEMENTS CONFIRMES GRACE A LA DETERMINATION DES COLLEGUES !!!

LA LUTTE PAYE !!!

Mis sous pression lors de son déplacement du 2 Mars à LABEGE, le Directeur Général avait apporté une série de réponses verbales aux revendications présentées par les collègues mobilisés qu'il s'était engagé à formaliser par écrit. Il aura fallu attendre trois mois, et de multiples relances de notre part, pour que P PARINI se décide enfin à prendre la plume.

Cette confirmation écrite est incontestablement à mettre l'actif des nombreuses actions menées par les personnels de notre département depuis Juin 2008.



Les collègues ouvrent la porte des négociations

ALLOCATION COMPLEMENTAIRE DE FONCTION ZONE SENSIBLE (MIRAIL/BASSO-CAMBO)

P PARINI s'est engagé à intervenir auprès du Ministre en charge de la Fonction Publique pour que soit étendu le périmètre géographique de la zone sensible du Mirail afin que les collègues puissent bénéficier de cette allocation de sujétion particulière.

En cas de réponse négative, le Directeur Général signifie qu'il mettra en place des modalités de financement internes à la DGFIP pour satisfaire cette revendication.

- Pour rappel, la NBI perçue par les collègues de MANTES-JOLIE, pour des raisons analogues, se calcule ainsi : $ACF \times 33 \text{ POINTS SOIT } 38,19 \times 33 = 1260 \text{ €}$ pour l'année. Elle est versée en deux fois soit 60% en Septembre et 40% en Janvier. Ces sommes sont imposables. Le calcul est valable pour un agent travaillant à temps complet et s'effectue au prorata pour les congés maladie, les congés parentaux et les temps partiels.

INDEMNITE DE RESIDENCE, NBI

Le Directeur Général se défait sur le niveau fonction publique. Le 2 Mars, il s'était pourtant engagé à porter le dossier auprès du Ministère compétent. Il doit respecter sa parole.

L'absence de réponse, relative à la NBI, confirme la volonté de la Centrale de ne pas étendre le bénéfice de cette prime à la Haute-Garonne .

MAINTIEN DES TRESORERIES DE PROXIMITE : UN RECU INFLIGE A LA DGFIP !!!

Depuis plusieurs années la CGT lutte avec les personnels, les populations et les élus pour maintenir et développer la présence du service public fiscal et le réseau de proximité sur le territoire.

En Haute-Garonne, plusieurs postes étaient menacés de fermeture (L'isle en Dodon, Aurignac, Aspet, Saint-Béat, Villefranche de Lauragais, Nailloux).

Dans son courrier, le Directeur Général indique qu'aucune restructuration n'est envisagée pour ces trésoreries.

Une situation inadmissible :

- Non remplacement du cadre A assuré au 01/09/10 à la Trésorerie d'Aurignac
- Effectifs insuffisants
- Fermetures forcées des demi-journées entières au public...

Pour que le service public fonctionne, Il faut créer des emplois !!!

La récente victoire nationale obtenue par les organisations syndicales, avec l'affectation supplémentaire de 100 cadres C, montre qu'il est possible de remettre en cause le dogme des suppressions d'emplois.

CREATION D'UN SIP SUPPLEMENTAIRE DANS L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN

Le Directeur Général reconnaît enfin la situation de développement et de croissance de la zone urbaine de Toulouse. **A ce titre, il annonce vouloir implanter un SIP supplémentaire sur un site de l'agglomération ne comportant pas de CDI. Le volet de l'emploi est occulté. La mise en place de cette nouvelle structure ne doit pas être alimentée par une ponction des effectifs dans les services existants.**

Bien que s'appuyant sur une de nos propositions syndicales de création d'Hôtels des Finances (NORD-TOULOUSAIN, LUCHON et REVEL...), nous sommes fermement opposés aux SIP qui portent une conception régressive du service public fiscal.

CENTRES PRELEVEMENTS SERVICES

P PARINI confirme l'harmonisation intégrale de la rémunération des agent(e)s sur celle des collègues des centres impôts services (effective depuis le début de l'année).

C'est le résultat des nombreuses actions de grèves spécifiques nationales menées par les personnels du CPS pour contraindre la DG à répondre à leurs revendications.

Exemples harmonisation cumulée (barème 1er octobre 2009)

- Inspecteur 7ème échelon : 3 826,86 €
- Contrôleur 1ère classe : 2 398,88 €
- Agent Administratif Principal 1ère classe : 1 607,45 €

CENTRE AMENDES SERVICES

Un audit est actuellement en cours pour évaluer les charges de travail et les moyens alloués. Cette enquête est directement à mettre au crédit de la mobilisation du 2 mars. **Les collègues revendiquent notamment la création de 25 emplois et la reconnaissance de la pénibilité du travail du CAS par l'attribution d'une prime de 1 800 € par an.**

ACTION SOCIALE : Circulez il n'y a rien à voir !!!

La mobilisation de 2008 avait permis d'obtenir, sur le Département un parc de logements sociaux aux Finances. **La CGT ne se satisfait pas des réponses données consistant à encourager la politique sociale actuellement menée tant sur le plan du logement que de la restauration collective.** Nous estimons que le traitement de l'action sociale au sein de notre ministère ne correspond pas aux besoins des collègues. **Dans un contexte de blocage des salaires, de réels enjeux en matière de pouvoir d'achat existent autour de cette problématique.**



MISSIONS

Aucune réponse ne nous est donnée, s'agissant de la réforme CDI-CDIF (la CGT y est opposée), des SIE, du report de calendrier de mise en place des SIP, de l'avenir des missions foncières, du secteur local, hospitalier, d'Hélios ou du contrôle fiscal.....

Les réformes suivent leurs cours à marche forcée sans réelles négociations avec les agents et leurs organisations syndicales.

LOI SUR LA MOBILITE

Le 2 Mars devant les agent(e)s, **P PARINI** avait indiqué qu'il n'appliquerait pas la loi sur la mobilité à la DGFIP. Dans sa réponse écrite, le Directeur Général occulte soigneusement le sujet. Chaque agent(e) pourra tirer les conclusions de cette omission volontaire

Il nous faut poursuivre les mobilisations pour gagner sur toutes les revendications posées aussi bien au niveau local que national (emploi, rémunération, retraite, statut, carrière, missions et conditions de travail...)